**demande de dispense d’assiduité (da)**

(Cf. Charte des examens 2022)

Les étudiants boursiers ne peuvent pas bénéficier de ce régime

pour concilier une activité salariée.

Année universitaire : …. / ….

**motif de la demande**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ο Social***parent isolé, aidant familial, chargé(e) de famille …* | **Ο Professionnel***sportif de haut niveau, jeune entrepreneur, activité salariée …* | **Ο Médical***altération ponctuelle de l’état de santé, situation de handicap …* |

Joindre impérativement un document attestant de la situation du demandeur (attestation employeur, avis assistante sociale, MDPH, CAF (…), CM du médecin référent…).

*Informations personnelles*

Nom : Prénom : Date de naissance :

N° étudiant :

Adresse postale (en cours de validité) :

Code postal et ville :

Courriel : Tél portable :

**Personne à contacter en cas d’urgence**(identité et coordonnées téléphoniques) **:**

Inscription à l’UPVD au titre de :

Formation initiale  Ο Formation continue  Ο

Apprentissage  Ο Contrat de professionnalisation  Ο

*Informations relatives à la formation visée par la DA*

Ο Faculté Lettres et Sciences Humaines Ο Institut Administration des Entreprises

Ο Faculté Sciences Exactes et Expérimentales Ο Institut Universitaire de Technologie

Ο Faculté des Sciences Juridiques et Economiques Ο Institut Franco Catalan Transfrontalier

Ο Ecole d’Ingénieurs Sup’ENR

Intitulé exact de la formation :

Niveau d’études :

Ο Licence 1 ère année Ο Licence 2ème année Ο Licence 3ème année

Ο BUT 1ère année Ο BUT 2nde année Ο BUT 3ème année

Ο Master  1ère année Ο Master 2nde année Ο Diplôme d’Ingénieur

Ο Doctorat Ο DAEU Ο Licence professionnelle

*Enseignements concernés par la DA*

**Complétez, à l’appui du livret de formation et en respectant les contraintes d’assiduité par matière qui y sont mentionnées, le tableau joint**

L’étudiant demandeur de la présente DA atteste :

* avoir pris connaissance des conditions de la dispense d’assiduité,
* être informé que selon la Charte d’examen en cours*, la présence aux travaux dirigés (TD) et aux travaux pratiques (TP) est obligatoire sauf pour les étudiants dispensés d’assiduité (…),*
* savoir que l’acceptation de sa DA relève de l’appréciation du Directeur de la composante ou de l’Institut concerné(e) au regard des contraintes liées à sa validation pour l’obtention du diplôme (cf. livret de formation).

Date : Signature de l’étudiant :

*Avis concernant la demande*

* **Si DA fondée sur un motif « Médical »**:

Avis médical préalable (obligatoire – le médecin doit indiquer si une DA est pertinente par rapport à la situation de l’étudiant) :

* **Si DA fondée sur un motif « Social ou Professionnel »** (dispense d’avis médical préalable)

Avis de l’équipe pédagogique :

Décision du Directeur de la composante ou de l’Institut :

Date : Signature du Directeur de composante ou de l’Institut :